



Entrées/sorties de nos parkings souterrains

Par Charles94

Bonjour à tous,

Nous rencontrons des problèmes d'incivilités dans les entrées/sorties de nos parkings souterrains.

Notre immeuble dispose de deux parkings souterrains superposés et de deux rampes d'accès à passage unique.

Le parking -2 (99 places) le plus enterré dispose d'un feu vert/rouge pour gérer la montée et la descente. Il y a des résidents qui ne respectent pas le feu rouge.

Le parking -1 (26 places et transit pour accéder au parking -2) dispose d'un feu orange clignotant placé avant le virage d'accès à la rampe, feu qui recopie le feu orange de la porte de parking. Il clignote quand la porte de parking sur la rue s'ouvre ou se ferme, il est éteint quand la porte est grande ouverte ou fermée. Une glace accrochée à un mur permet d'entrevoir partiellement si une voiture descend.

L'usage établi depuis 3 ans consiste à avancer prudemment vers la montée (en occulte) quand le clignotant orange clignote. Si aucun véhicule ne descend, la voiture monte et sort. Si quelqu'un a ouvert la porte, le véhicule sortant recule et attend à la sortie du parking -1. Il y a souvent des véhicules qui tentent de forcer la sortie au détriment de ceux qui attendent pour rentrer.

Aujourd'hui, j'ouvre la porte avec mon bip pour rentrer. La porte s'ouvre. Quand elle arrive à moitié, je vois un véhicule s'engager pour sortir alors que j'étais dans l'encadrement de la porte. J'ai commencé à descendre et lui à monter.

Il m'a tenu le discours suivant : « Je monte, je suis prioritaire, c'est une règle du code la route. » Pour débloquer la situation, j'ai dû faire marche arrière, reculer sur une route départementale sensée être à 30 Km/h (à cheval sur 2 villes du 94) mais où les voitures circulent au moins à 50 Km/h. De plus, la Mairie a placé 4 piquets pour protéger les piétons, donc on ne peut plus se croiser sur le trottoir, il faut entièrement reculer sur la route.

(S'il avait respecté notre usage, il aurait attendu moins longtemps à me laisser descendre que je n'ai mis à reculer dans la rue pour le laisser sortir, vu la circulation sur la route.)

Questions :

1/ Le parking est entièrement fermé et réservé à une circulation privée. Le Code de la route s'y applique-t-il ?

2/ Le Code de la route précise que la priorité revient au véhicule qui monte, sauf indication contraire (signalisation ou aménagement spécifique). Est-ce que l'on peut considérer le feu clignotant orange comme un aménagement spécifique ?

3/ Un règlement intérieur du parking peut-il codifier le fonctionnement recommandé ?

Merci à l'avance pour vos réponses.

Par yapasdequoi

Bonjour,

Vous parlez d'immeubles : est-ce une copropriété ? une entreprise ? une administration ? ou ?